



Cher(e)s administré(e)s,

Nous voilà déjà en milieu d'année et à la veille de notre fête patronale. Je veux remercier toute l'équipe de l'association Fêtes et Loisirs qui œuvre toute l'année pour apporter de l'animation dans notre charmante commune. Au vu de la contenance du programme, nous pouvons présager d'une belle fête en perspective. Venez nombreux profiter de moments de convivialité et des nombreux forains que nous attendons. Un magnifique feu d'artifice vous attend le samedi, nous espérons que vous prendrez plaisir à le contempler. N'hésitez pas à consulter le programme de la fête, vous allez voir la densité des propositions.

Nous terminerons avec la fête du 14 juillet. C'est toujours un agréable moment de partage et c'est magnifique de voir tous nos enfants heureux regarder leurs ballons partir vers d'autres horizons.

Un événement majeur a lieu également : Le centenaire du FC Porcien ! Une belle journée prévue, avec de l'émotion et une pensée respectueuse pour tous les anciens joueurs et bravo à tous les joueurs, entraîneurs et dirigeants pour les bons résultats de cette saison. Pleine réussite à vous !

Nous pouvons aussi féliciter toutes les associations qui organisent des temps forts pour notre population (local club, club de pétanque, ADMR, AFR, pêche, tir, nos anciens, les anciens combattants, etc...). Nous sommes très attentifs aux services rendus à nos associations en leur apportant un maximum d'aides et de subventions, elles le méritent bien.

Nous allons entamer différents travaux vers la fin des vacances. L'entrée et la sortie du magasin Carrefour contact, programmées depuis un moment vont être réalisées. Un parking va voir le jour faubourg de Liesse afin de sécuriser les lieux. Nous allons également reprendre tous les passages piétons de la rue de la Sommevue en respectant les normes d'accessibilité. Certains marquages seront également repris.

Vous allez découvrir votre bulletin semestriel qui est toujours une source d'informations et un marqueur des 6 mois passés. Nous vous souhaitons une bonne lecture de celui-ci et restons à votre entière disposition pour discuter des sujets que vous souhaiteriez aborder.

Nous vous souhaitons un très bel été et de très belles vacances pour ceux qui auront la chance de partir. Profitez bien des moments de loisirs proposés par nos associations, elles en seront ravies et honorées.

Bien à vous,

Didier SIMON

Permanences du Maire et de ses adjoints : tous les matins, du lundi au vendredi ou sur RDV

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : du lundi au vendredi : 8h30 -12h

Les lundis, mercredis et vendredis : 14h-17h (Mairie fermée au public les mardis et jeudis après midi)

03.24.72.80.95 / mairie.chateau-porcien@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	P.1
Sommaire	P.2
Les belles initiatives de solidarité	P3-4
Travaux	P.5
Un label 2 fleurs à maintenir	P.6
Vie pratique	P.7
Equipe Municipale	P8-9
Vie associative	P.10-14
Mise en valeur d'entreprises locales	P.15
Etat Civil	P.16
Vie Scolaire	P.17
Commémorations	P.18-19
Tourisme	P20-21
Les vignes à Château-Porcien	P.22-23
Conseils Municipaux	P.24-27

Soutien au peuple Ukrainien et solidarité des habitants



Dès l'annonce de la guerre en Ukraine, la Mairie a souhaité apporter son soutien en réalisant une collecte de dons auprès des habitants du village. Mme Marie-Chantal Cornet, 2ème Adjointe au Maire a mis en oeuvre toutes les opérations avec l'aide de Mme Oléna Artobalevska Lenice, habitante du village et ukrainienne de naissance. Organisée sur trois jours, en mars, chacun pouvait amener des produits de nécessité manquant cruellement au peuple ukrainien. Des couches, du lait pour bébés, des médicaments, protections hygiéniques et des barils de lessive ont ainsi été récoltés. 67 personnes sont venues déposer des dons (particuliers, infirmières, entreprises) et grâce à ce beau geste de solidarité, 60 colis ont pu être confectionnés, emmenés à Rethel et distribués dans des maisons d'accueil d'urgence en Ukraine.



Mention coup de cœur pour l'entreprise Sodipar qui aura offert la quasi-totalité des produits d'hygiène, et aux infirmières du village qui ont également tenu à participer en envoyant médicaments et produits de 1er secours.

A noter que Carrefour Contact avait aussi proposé à tous ses clients de participer à une collecte à part afin d'aider l'Ukraine en versant 1€ en faisant ses courses. Grâce à cette belle initiative, 975€ ont été récoltés et un don de couches et produits d'hygiène a été offert en + par le magasin.



Des ateliers numériques gratuits proposés aux habitants de Château-Porcien

Né d'un constat montrant que beaucoup de villageois ne se sentaient pas toujours à l'aise avec les nouvelles technologies, la Mairie de Château -Porcien et l'association du Local Club (sous la présidence de Monsieur Pascal Cornet) ont eu l'idée de mettre à disposition des habitants, des ateliers numériques pour tous.

L'association Emmaüs Connect , une branche sociale d'Emmaüs née en 2013 a été sollicitée afin de dispenser des cours totalement gratuits.

Ateliers numériques
gratuits pour tous

Au moment du confinement, le gouvernement avait en effet lancé un appel à projet, afin de pallier aux besoins face à la fracture numérique, et c'est ainsi que le projet d'Emmaüs Connect "Ruralité Connectée" avait été retenu. L'objectif est de mettre en capacité d'agir des structures locales en zone rurale, afin qu'elles offrent des solutions d'inclusion numérique dans des zones qui en manquent, et d'accompagner les publics lors d'ateliers collectifs ou semi-individuels gratuits.

Dans la joie et la bonne humeur, Meggie Gombert (responsable territoire) et son collègue Teddy Couail-
ler (conseiller numérique) ont animé avec brio une



réunion d'information à l'aide de quiz. Des petits jeux qui ont permis de réaliser qu'aujourd'hui encore, 40% des personnes en zone rurale ont des difficultés sur les

compétences numériques de base (contre 24% en ag-
glo parisienne). 40 personnes sont venues y assister et

environ une trentaine participe aujourd'hui à des ateliers en petits groupes sur des thématiques variées.

Chaque participant travaille chaque mercredi sur des ordinateurs portables mis à disposition par l'asso-
ciation. Des cours collectifs aux thèmes imposés jusqu'aux cours individuels permettant à chacun de revenir sur des difficultés qu'il a un jour ren-
contrées, le choix est vaste. Des fiches résumées sont ensuite remises aux participants à l'issue des cours. Des thèmes comme celui de la santé, des réseaux sociaux dans une ambiance ludique et conviviale. Finies les durées interminables pour réussir à s'inscrire sur des sites en ligne, grâce à Emmaüs Connect, le clavier et la dématérialisation ne devraient bientôt plus faire peur à aucun des habitants de Château-Porcien qui auront eu la chance d'y assister !



TRAVAUX

2 nouveaux terrains de pétanque

Parce qu'il est important pour une commune d'offrir une bonne qualité de vie à ses habitants, nous investissons régulièrement dans de nouveaux équipements et effectuons des travaux afin d'améliorer notre environnement.



Avant



Après

Deux terrains de pétanque flambant neufs aux Promenades et au Parc de jeux des Libaussarts ! La pétanque, c'est un loisir synonyme de détente et d'été, eh bien désormais il est possible de s'y adonner aux deux lieux indiqués. N'hésitez pas à profiter de ces nouveaux équipements à votre disposition. Et

pour les adeptes, n'oubliez pas qu'un Club se trouve à la sortie du village près du terrain de foot proposant très régulièrement des concours le week-end !

Renseignements auprès du Castel Porcien Pétanque (06.19.48.09.70) dans lequel vous serez toujours les bienvenus !



Castel Porcien Pétanque



Après la réfection du porche et de ses vitraux, la statue située au dessus de la porte d'entrée de l'église a, elle aussi, retrouvé son bel aspect grâce à l'entreprise Pierrard ayant réalisé la restauration de l'ensemble.



Les points incendie ont été remis aux normes dans le village. (capots remplacés pour certaines bornes, remplacement de vannes de fermeture, démontage de purge) et une nouvelle borne incendie a été posée près la Maison de Wignacourt afin de sécuriser le quartier.

Parce qu'un village propre est toujours plus agréable, à vivre, la Commune a opté pour un passage de la balayeuse une fois par mois dans les rues. Auparavant, elle passait quatre fois par an.

Veillez noter les prochains passages de balayeuse dans la village afin de laisser les trottoirs dégagés pour faciliter son passage :

- 20 juillet
- 19 août
- 14 septembre
- 19 octobre
- 17 novembre
- 16 décembre

**PASSAGE DE LA BALAYEUSE UNE
FOIS PAR MOIS
NOTEZ LES DATES**

Un label 2 fleurs à maintenir

Et toujours afin d'améliorer notre cadre de vie, Château-Porcien tente de maintenir sa deuxième fleur malgré les difficultés que cela comporte. En effet, obtenir cette classification ne dépend pas uniquement du fleurissement mais de nombreux autres critères au nombre de 60 tels que la qualité de l'espace public (mise en valeur du patrimoine bâti, qualité de la voirie et des circulations, propreté, accessibilité), la gestion environnementale (action en faveur de la biodiversité en la protégeant et en sensibilisant ; action en faveur des ressources naturelles (gestion de l'eau, limitation et valorisation des déchets verts, méthodes alternatives d'entretien). Le jury passe cet été afin de rendre sa décision et de juger si la commune est bien toujours éligible à cette seconde fleur.



60 critères établis pour obtenir un label ville fleurie

Réussir à garder ce label ne dépend pas seulement de la Commune mais aussi de ses habitants qui, eux aussi, doivent accorder une place privilégiée au végétal dans leurs jardins visibles sur l'espace public. Nous remercions tous ceux qui permettent aux promeneurs de découvrir de jolis jardins fleuris, car cela participe ainsi au maintien de ce label. Et à l'amélioration du cadre de vie de tous. Nous rappelons d'ailleurs à ce titre que les herbes en bordure de mur doivent être retirées par leurs propriétaires ou locataires afin de ne pas gêner les travaux, que les haies doivent être taillées, qu'aucun débordement sur la voie publique n'est autorisé et que les propriétés doivent être propres et entretenues.



Afin de conforter cette deuxième fleur, nous avons embauché des personnels qui suivent des formations pour porter la commune à un meilleur niveau d'équipements paysagers et de fleurissement.

VIE PRATIQUE

Propreté

Dans le but d'avoir une commune propre, 30 poubelles se trouvent dans le village, et il est fort désagréable de constater que celles-ci sont parfois encombrées par des ordures de particuliers qui utilisent les poubelles publiques pour y placer leurs sacs de déchets ménagers afin de ne pas utiliser la leur. Jeter ses propres ordures ménagères dans des poubelles publiques communales est passible de sanction, tout comme l'abandon d'ordures et d'encombrants sur la voie publique (**68 €** si vous la réglez immédiatement ou au cours des 45 jours qui suivent la verbalisation, **180 €** au-delà de ce délai et jusqu'à **450 €** en cas de majoration) . Au même titre, les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs et n'être sorties que le jour de passage de celles-ci. Laisser en permanence son conteneur dans la rue est passible d'une amende de valeur quasi équivalente. Les véhicules ne doivent pas stationner sur les trottoirs afin de faciliter le passage des personnes à mobilité réduite et de la balayeuse le jour de son passage.

Nuisances sonores

Afin de respecter des moments de calme pour le voisinage, des horaires ont été mis en place par la commune concernant le bruit des appareils à moteur thermique ou électrique tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression, merci de les respecter.

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h00, - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Cette réglementation fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral du 18/06/2009.

L'été est souvent l'occasion de vivre plus longtemps le soir dehors, Ce sont des moments agréables, mais n'oubliez pas qu'autour de vous, vous avez des voisins qui eux, souhaitent dormir, car le lendemain ils travaillent, ou ont besoin de repos. Pensez-y, ayez un comportement citoyen.

Les animaux sont régulièrement source de plaintes auprès de la commune (errance des chats et chiens, aboiements), il appartient à chacun de vivre en bonne entente avec son voisinage en le respectant. Les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes de chien doivent être ramassées par leurs propriétaires afin de laisser un village propre et agréable pour les autres.



Dégradations

Nous constatons des casses permanentes au terrain de football (effractions par le toit, vitres cassées, buvette vidée). Une surveillance particulière va être mise en place en installant prochainement alarme et caméra. Un projet de caméra aux abords de la Mairie est également actuellement en projet.

Urbanisme

Avant d'engager tous travaux sur votre habitation et même pour des travaux de clôture de vos terrains, il est nécessaire de venir les déclarer en Mairie auprès du service de l'urbanisme.

VIE MUNICIPALE

Un Maire +

14 conseillers municipaux à
votre disposition

Et dans une démarche d'amélioration de la communication avec nos habitants , nous avons souhaité vous présenter l'équipe Municipale au complet afin de pouvoir vous adresser à eux si vous avez une remarque, une suggestion ou même une critique positive à leur transmettre. Nous avons à cœur de rendre la vie de tous plus agréable et la reconnaissance des efforts déployés fait souvent plaisir à celui qui les reçoit.



M. Didier SIMON, Maire de Château-Porcien, responsable de la commission Economie locale Développement économique, membre de la commission Sapeurs Pompiers Défense Incendie



M. Pascal BALLAN, 1er adjoint au Maire, responsable de la commission Services Généraux (fleurissement, propreté, voirie, maintenance bâtiments et entretien espaces verts, maison des pèlerins), responsable de la commission Urbanisme, membre de la commission Communication



Mme Marie-Chantal CORNET, 2ème adjoint au Maire, responsable de la commission Cadre de vie (personnes âgées, personnes sensibles, service à la personne, repas des aînés, colis de fin d'année), responsable de la commission Finances, membre des commissions Urbanisme, Services Généraux, Appels d'offres et Travaux neufs)



M. Ghislain BRIQUET, 3ème adjoint au Maire, responsable de la commission Jeunesse (associations, OMSL : or des sports et des loisirs) , responsable de la commission Appels d'offres et Travaux neufs, responsable de la commission Sapeurs Pompiers Défense Incendie, membre des commissions Finances, Services Généraux



Mme Ariane SAULNIER, conseillère municipale déléguée, responsable de la commission Communication (bulletin municipal, page Facebook, site internet, culture/ tourisme), membre des commissions Cérémonies et Jeunesse



Mme Céline ARTICLAUT, responsable de la commission Cérémonies (commémorations, protocole, relations avec les officiels), membre des commissions Communication et Jeunesse



Mme Nadine BOJANEK, membre des commissions Cadre de vie et Cérémonies



M. Patrick PERESSON, membre des commissions Finances, Urbanisme, Appels d'offres et Travaux neufs



Mme Monique POURU, membre des commissions Cadre de vie, Services Généraux, cérémonies et jeunesse



M. Laurent PERONNET, membre des commissions Services Généraux et Communication



Mme Sophie HEDOUIN, membre des commissions Economie locale et développement économique Communication et Jeunesse



M. Jean-Pierre COUTTIN, membre des commissions Communication, Sapeurs Pompiers



Mme Françoise MAILLOT, membre des commissions Finances, Economie locale et Développement économique, Urbanisme, Services Généraux, Appels d'offres et Travaux neufs, Cérémonies et Jeunesse



Mme Nelly MARCHAND, membre des commissions Economie locale et Développement économique, Appels d'offres et travaux neufs



M. Jean-Luc LEGROUX, membre de la commission Sapeurs Pompiers Défense Incendie



A noter le départ de deux employés : M. Jany RODRIGUES qui part en retraite après avoir passé une dizaine d'années aux services techniques de la Commune (mais qui sera recruté à nouveau en renfort pour les mois d'été) et de Mme Céline MANGELINCK, qui a occupé pendant près de deux ans le poste de secrétaire de Mairie (et devenue aujourd'hui sous-directrice d'une maison de retraite).



Un chèque cadeau a été offert à Céline et un vélo

à Jany pour son départ en retraite..

Suite à ces départs, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux employés :

M. Christopher DEGREMONT et M. Maxime PLISTAT aux services espaces verts et Mme Jessica HERVIEU en tant que secrétaire de Mairie :

Mme Jessica HERVIEU a intégré l'équipe municipale en tant que secrétaire de Mairie en juin 2022, elle est originaire de Charleville-Mézières et a travaillé pendant plusieurs années à la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Une nouvelle
secrétaire de
Mairie

VIE ASSOCIATIVE

Club de tir :
Une brochette
de champions !

Riche de son tissu associatif, la commune est fière de compter parmi ses sportifs, de nombreux médaillés, du club de tir en passant par le



Jessica Malherbe, François Schmitt, Simon Romagny et Yves Malherbe

club de pétanque, tous représentent dignement la commune à l'extérieur du village.

Commençons par le Club de Tir, qui créé en 1966, compte une vingtaine d'adhérents, avec une répartition quasi égale du nombre d'enfants et d'adultes, car on peut en effet commencer le tir dès l'âge de 9 ans. Le mardi, jeudi ou vendredi soir, les tireurs se placent à 10 mètres du pas de tir dans le stand qui leur est spécialement réservé. On tire à la carabine à plomb ou au pistolet à plomb.

Vêtu d'une veste de tir assez lourde qui permet d'être plus droit, les tireurs visent la cible. Le tir impose calme et concentration, aide à la gestion du stress.

Affiliés à l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), beaucoup d'adhérents du Club de Château-Porcien se sont souvent distingués en obtenant des médailles. Parmi les tireurs, Yves Malherbe a déjà été trois fois champion de France en individuel et en équipe, Hubert Briquet une fois champion de France en équipe et Jessica Malherbe deux fois vice championne de France !

Et en mars dernier, lors des championnats de France UFOLEP se déroulant à Arques dans le Pas de Calais, Monsieur Michel Mérieux et Monsieur Christopher Barbier ont été titrés au pistolet 10 m par équipe.

Monsieur Christopher Barbier a été titré également à la carabine 10m en terminant 1er en individuel et 1er par équipe.

Messieurs Mérieux et Barbier avaient en effet été sélectionnés à l'issue des



championnats régionaux pour participer aux championnats de France hiver ; ils ont donc représenté le club de Château-Porcien et le département des Ardennes aux championnats de France.

Monsieur Mérieux a donc une médaille d'or et Monsieur Barbier trois médailles d'or.



Dans une ambiance conviviale, chacun vient s'adonner à sa passion, avec les conseils de ceux qui ont déjà de l'expérience. Souple lorsqu'on a des horaires de travail, le Club permet à chacun de venir à son rythme quand il le souhaite, il suffit simplement de s'acquitter du montant de la licence fixée à 40€ par année. Alors si devenir tireur vous tente, n'hésitez pas à les rejoindre, ils seront ravis d'accueillir de nouveaux adhérents au sein de leur joyeuse équipe !



Pour l'année de son centenaire que nous fêterons le 2 juillet en compagnie d'anciens licenciés, le FCP achève sa saison sur de **belles réussites** :

En ce qui concerne les séniors, notre **équipe A** se maintient en Régionale 3 et notre **équipe B** quant à elle, est sacrée championne de Départementale 3 et valide son ticket pour la Départementale 2 lors de la saison prochaine.

Nos équipes jeunes ne cessent de progresser, les **U15-U16** terminent champions de promotion et nos **U11** terminent à la seconde place de la Coupe Bohan en consolation.

Cette saison et pour la première fois au club nous avons une équipe de **U11** 100% féminine ; ce qui va permettre d'obtenir le label école foot féminin .

Le FCP a également organisé pour la première fois un stage foot qui a eu lieu pendant les vacances de Pâques ; les enfants âgés de 8 à 14 ans ont pu bénéficier d'entraînements ; de jeux ludiques et d'une sortie accrobranches.

Le Club ne cesse de grandir, au cours de cette saison 2021-2022, nous enregistrons 169 licenciés dont près d'une centaine d'enfants de 6 à 17 ans.



SAISON FASTE POUR LE TAROT CLUB



Le TAROT-CLUB de CHATEAU-PORCIEN a connu une belle réussite pour la saison 2021-2022 qui vient de s'achever.



En deuxième série le titre de champion de zone (regroupant la CHAMPAGNE-ARDENNE et la SEINE ET MARNE) est revenu à SEBASTIEN Marchand.



Le championnat de CHAMPAGNE-ARDENNE promotion s'est déroulé au local-club de CHATEAU-PORCIEN et a été remporté par le président PASCAL DUCHENE

La salle du local-club réussit bien à notre président puisque celui-ci y a également remporté le championnat tripléte avec DOMINIQUE Marchand et PATRICE BERRIOT

Lors des championnats de France individuels qui se sont déroulés à EVIAN à l'ascension, SEBASTIEN MARCHAND a terminé 43ème et DOMINIQUE MARCHAND 68ème du championnat deuxième série alors que PASCAL DUCHENE a terminé 14ème du championnat promotion.

La tripléte victorieuse du championnat n'a malheureusement pas pu se rendre au championnat de France pour y défendre ses chances.

Pour couronner la saison, l'équipe de CHATEAU-PORCIEN composée de DOMINIQUE MARCHAND, SEBASTIEN MARCHAND, PATRICE BERRIOT, DAVID LOCHE, DAVID PHILIPPE et SYLVIE DOSSOT a déjoué tous les pronostics en remportant brillamment la finale de zone de la coupe de France et s'est qualifiée pour les phases finales qui auront lieu à LONS LE SAUNIER à la Toussaint.

La Commune tient à remercier toutes les associations sportives, culturelles et de loisirs de Château-Porcien qui donnent de leur temps sans compter afin de proposer de nombreuses activités au sein du village et à féliciter tous les médaillés dont elle est très fière.

FÊTE PATRONALE

La fête patronale organisée par l'association Fêtes et Loisirs aura lieu les 8, 9, 10, 11 et 14 JUILLET

Voici le programme :

Vendredi 8 juillet : Retraite aux flambeaux avec la participation des Sapeurs Pompiers et du Réveil d'Attigny. Rassemblement rue du jardin Leconte et départ vers 22h15. Distribution de jolis lampions et de bracelets fluos aux enfants présents. De 22h à 1h : Bal sono avec SONO MUSIC MAGISSON

Samedi 9 juillet : 13h30 : Concours de pétanque au boulodrome. 22h à 2h : bal avec l'orchestre COCKTAIL et à minuit : feu d'artifice offert par la municipalité au lieu habituel.

Dimanche 10 juillet : 15h30 Cavalcade près de la ferme FOSSEPREZ

- LES ELEPHANTS GEANTS
- LES MASCOTTES PELUCHE
- GROUPE MUSICAL ET MAJORETTES
- CHAR DE FETES ET LOISIRS
- LE CASTEL



Manèges, bals,
feu d'artifice
et cavalcade

17h30 : prestations des groupes place de la fête et 18h à 22h : Bal continu avec EMERIC TISSIER

Lundi 11 juillet : Journée tarif réduit de certains manèges puis traditionnelle soirée champêtre (apportez votre panier). 23h : Embrassement du castel et farandole

19h à minuit : bal continu animé par BERNARD BOJANEK

Jeudi 14 Juillet : 10H30 : Cérémonie au monument aux morts et lâcher de ballons tricolores par les enfants (annulé en cas de pluie)

14h : concours de boules en bois aux Promenades (4€ par personne, récompense pour tous)



DON DU SANG

C'est l'un des plus beaux gestes de solidarité, anonyme et utile puisqu'il permet chaque année de sauver des vies : le don du sang 1 heure, c'est le temps qu'il faut pour faire un don de sang et 3, le nombre de vies sauvées grâce à votre don.

Le prochain don du sang aura lieu à la salle Wilbault de Château-Porcien le 24 août prochain de 15h à 20h.



UN GALA DE DANSE PARTICULIEREMENT RÉUSSI



C'est devant un grand nombre de spectateurs que s'est déroulée une nouvelle édition du gala de danse tant attendu par les danseuses mais aussi du public.

C'est l'aboutissement d'une année de travail et d'efforts pour ces enfants, ces demoiselles et ces dames, ce jeune homme et leurs professeurs.

Le public était vraiment conquis par la qualité et l'entrain développé par les danseurs, une vraie réussite et un grand merci à Manu et sa fille Cloé pour cette merveilleuse soirée.

Tout le monde était ravi. Merci à Patrick et ses amis pour cette organisation et tout ce qu'ils proposent comme activités tout au long de l'année.

N'hésitez pas à le contacter soit pour les rejoindre ou tant que membre ! (au 06.19.47.66.49 ou par mail localclubduporcien@gmail.com)



Vous aimeriez vous investir vous aussi dans la vie du village en relatant tous les évènements qui s'y déroulent ? Devenez correspondant local !

La vie de votre village vous intéresse et vous êtes à l'aise avec l'écriture...



...faites rayonner votre territoire !

Devenez
CORRESPONDANT
L'union
rethel@lunion.fr

MISE EN VALEUR D'ENTREPRISES LOCALES

Nous vous avons présenté plusieurs nouvelles entreprises sur le précédent bulletin, et on peut dire qu'elles fonctionnent bien.

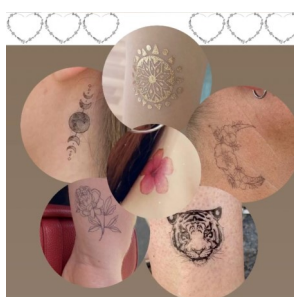
Ouverture prochaine d'un fleuriste



Le Chalet Fleuri continue à proposer régulièrement des ateliers floraux afin de réaliser de jolies compositions et forte de son succès, Magali Parisel vend à présent des fleurs tous les dimanches au 74 rue de la Sommevue. Très bientôt, elle ouvrira même son magasin de fleurs dans le village, près du Carrefour Contact, nous permettant de profiter à nouveau comme autrefois des services d'un fleuriste au cœur même de la commune ! On devrait y trouver des fleurs coupées, compositions florales, plantes intérieures et extérieures et un peu de déco ! Alors plus qu'à être patient et attendre l'ouverture prévue en septembre !

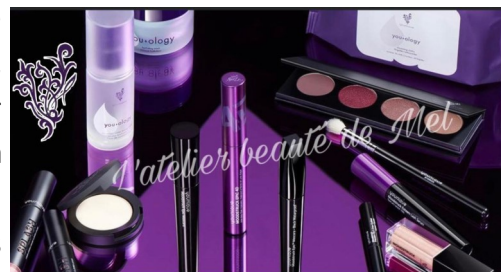


Beauté et bien-être à l'honneur



Noémie Mercier (boutique Natures et Sens au 1 rue des Fossés) organise régulièrement depuis l'ouverture de sa boutique en dernier des ateliers sur des thèmes variés : méditation, confection de bracelets personnalisés, séances photo, maquillage, tatouages éphémères. Pour plus d'information, rendez-vous sur sa page Facebook.

Et puisqu'on parle de beauté et de bien-être, on notera la création de l'Atelier beauté de Mel, vente de cosmétiques visage créé en avril 2021 et qui prend de l'ampleur. De plus en plus nombreux, les internautes se précipitent sur la page Facebook créée par Mélanie Fosseppez, habitante du village, afin de suivre ses conseils et astuces make-up lors de vidéos et live. Crèmes, sérums, nettoyants, masques, perles bronzantes, et même collagène liquide, vous y découvrirez de nombreux produits visages. Lorsque vous achetez un produit, notez que 10% des ventes est reversé à la fondation SAPREA pour les femmes et enfants victimes d'abus sexuels... N'hésitez pas à vous rendre sur la page facebook de Mélanie, à vous abonner à son compte instagram, ou à lui écrire un mail pour plus d'information à Latelierbeautedemel@orange.fr



ÉTAT CIVIL

Décès : la commune adresse toutes ses condoléances aux familles endeuillées

<i>Mme GAUTHIER Christiane née PLONCARD</i>	13 décembre 2021
<i>Mme POLFIET Monique née VOGELEER</i>	3 janvier 2022
<i>Mme SIMON Thérèse née DELVENNE</i>	20 janvier 2022
<i>M. LOBRÉAUX Régis</i>	17 février 2022
<i>M. POTIER Jean-Louis</i>	20 février 2022
<i>Mme MARCHAND Liliane née CARBONNEAUX</i>	2 mars 2022
<i>M. SIMON Jean</i>	3 mars 2022
<i>Mme JUBRÉAUX Raymonde née GÉRARDIN</i>	8 mars 2022
<i>M. BÉGARD Denis</i>	15 mars 2022
<i>M. PONCELET Christian</i>	10 avril 2022
<i>Mme FRANÇOIS Gisèle née MULLER</i>	16 avril 2022
<i>Mme DUPONT Gilberte née BAY</i>	5 juin 2022

NAISSANCES : bienvenue aux bébés nés en 2022 !

<i>Louison DELVILLE</i>	22 janvier 2022
<i>Emile VILMIN</i>	19 février 2022
<i>Basile POTEL DUBREUIL</i>	9 avril 2022

MARIAGE

La Commune adresse tous ses vœux de bonheur aux mariés

Tiphaine TOTOT et Élodie FAURE le 14 mai 2022

Romain PRUDHOMMEAUX et Laure BAILLY le 21 mai 2022

Nicolas ANSELME et Céline IGEL 4 juin 2022

VIE SCOLAIRE

Une jolie fresque a vu le jour dans la cour de l'école maternelle. Articulée autour du thème des 4 saisons, cette œuvre gaie et colorée a été réalisée par deux parents d'élèves : M. Gilson (GLB Peinture) pour la sous-couche de peinture et par Mme Noël pour la représentation des dessins. Les élèves ont travaillé en étroite collaboration avec leurs enseignants afin de devenir la véritable source d'inspiration de cette réalisation particulièrement réussie. A noter : une participation financière de la commune et également de l'association des parents d'élèves, qui continue du mieux qu'elle le peut à aider l'école. Grâce à toutes les actions menées par l'association des parents d'élèves du village (vente de madeleines, de chocolats et de thés), 2740€ ont pu être récoltés afin de financer l'achat de jeux extérieurs pour l'école maternelle, de participer à toutes les sorties scolaires de la petite section au CM2, à offrir un goûter aux enfants lors de la fête déguisée et à organiser une boum fin juin pour les CM2. En fin d'année, chaque



C'est presque terminé !



La suite au mois de juin...



élève recevra un livre et les grandes sections recevront en plus une ardoise blanche (demandée en CP) et les CM2 une clé USB (demandée à la rentrée au collège).

Jolie fresque à l'école maternelle

Avec tant de jolies actions menées, l'association est à la recherche de nouveaux bénévoles. Alors si vous avez envie de vous investir pour les années à venir, n'hésitez pas à contacter Mme Bettina Méné.

Un collège très fréquenté en 2022-2023

Du côté du collège, un voyage a permis aux élèves latinistes de 3ème de découvrir la Provence et sa région.

Une sortie au musée Guerre et Paix de Novion-Porcien ainsi qu'une sortie à Verdun ont été organisées dans la cadre du programme scolaire d'histoire des 3ème. L'association des parents d'élèves du collège multisite Château-Porcien Asfeld a proposé comme tous les ans aux parents qui le souhaitent d'acheter un colis correspondant à la liste des fournitures scolaires exigée l'année prochaine. En achetant en grande quantité, l'association permet une économie non négligeable et un gain de temps aux parents qui sont parfois contraints de se rendre dans plusieurs magasins pour réussir à trouver tout le matériel scolaire demandé, un colis qui concerne toutes les classes du collège 6ème, 5ème, 4ème et 3ème. Une jolie initiative fort appréciée des parents !

Bientôt école et collège fermeront leurs portes pour les vacances avec une réouverture en septembre et un collège qui annonce un effectif dépassant les 200 élèves pour 2022-2023 !



COMMÉMORATIONS

L'hommage des enfants au peuple ukrainien

Dimanche 24 avril s'est tenue la cérémonie du Souvenir des victimes de déportation devant le Monument aux morts. Petite particularité de cette année : un hommage au peuple Ukrainien a été rendu. Les enfants de l'école primaire ont été invités à venir suspendre des œufs en bois sur un Arbre de paix. L'art de décorer des œufs appelé pysanka est une coutume ukrainienne très ancienne afin d'embellir la fête de Pâques. Les œufs décorés sont placés dans des corbeilles, sont offerts en cadeaux, et donnent un esprit de fête à la maison.



Céline Articlaut, conseillère municipale en charge de l'organisation des commémorations, a eu l'idée de travailler en collaboration avec Mme Anne Louise Surply, directrice de l'Ecole primaire, afin de faire participer les enfants à cet hommage. Chaque élève a décoré son œuf à l'école avec des motifs et couleurs différentes, rendant chaque œuf unique puis l'a signé de son prénom. Le jour de la cérémonie, les enfants sont venus avec leur œuf décoré, fiers de pouvoir l'accrocher à l'arbre. Michel Finard,



président de l'ACPG-CATM du canton de Château-Porcien, a lu un texte sur la situation dramatique que vit le peuple ukrainien suite à l'invasion de la Russie et a exprimé le soutien de la fédération de Paris auquel il associe la section des Anciens Combattants et sympathisants du canton de Château-Porcien.

Mme Mme Oléna Artobalevska Lenice a alors chanté l'hymne ukrainien sur une musique d'accordéon jouée par M. Bernard Bojanek.

Un émouvant hommage au dernier résistant Jean-Isaak Tresca

La commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 a débuté au cimetière où des gerbes ont été déposées par les associations patriotiques et par la commune.

Céline Articlaut a lu un texte rendant hommage à Jean-Isaak Tresca, dernier résistant du Maquis des Glières.

Puis a eu lieu le défilé entre le cimetière et le monument aux morts de la mairie avec en tête, les porte-drapeaux suivis des Sapeurs-pompiers et de toutes les personnes qui étaient présentes au cimetière.

Aux monuments aux morts de la mairie, des gerbes ont également été déposées puis Monsieur le Maire, Didier Simon a fait la lecture du communiqué du ministère des Anciens Combattants.

Michel Finard, président des Anciens Combattants, a associé à la minute de silence Jean-Isaak Tresca, dernier résistant du Maquis des Glières, décédé à 104 ans, le 3 avril 2022.



Rose et Céléna, enfants du village, ont lu le message de l'UFAC (Union Française des Associations de Combattants) elles ont également participé à l'appel aux morts puis ont assisté Michel Finard, président de la section des Anciens Combattants et sympathisants du canton de Château-Porcien, pour la remise de la médaille du mérite fédéral à monsieur José Bourgeois et à monsieur Clément Dourlet pour les bons et loyaux services rendus à la section pendant plus de dix années en tant que, respectivement, président et secrétaire et trésorier de la section des Anciens Combattants de Château-Porcien. Un vin d'honneur, offert par la commune, a été servi à la salle haute de la Mairie. Puis l'association des Anciens Combattants et sympathisants s'est rendue au local club où un buffet préparé par Chantal et Olivier Morette du restaurant "le Longchamp" les attendait. A la suite du mot de bienvenue du président, Michel Finard, les 36 convives ont levé leur verre pour féliciter José Bourgeois et Clément Dourlet pour leur médaille. La Mairie et l'association des Anciens Combattants remercient tous ceux qui contribuent à la réussite de ces cérémonies, ainsi que tous les enfants et habitants spectateurs qui viennent toujours plus nombreux y assister pour le plus grand bonheur de tous.

Deux médailles du mérite
fédéral décernées



Le 11 juin 2022 s'est déroulée, au monument aux morts de Brienne-sur-Aisne, la commémoration du 82^{ème} anniversaire des combats des Ardennes à la mémoire des soldats des 5^{ème}, 24^{ème} et 46^{ème} R.I. tombés au champ d'honneur.

Des dépôts de gerbes ont été effectués par les associations patriotiques, les autorités civiles et militaires, par le maire de Brienne-sur-Aisne au nom des dix communes du canton et par les enfants de ces communes.

Les porte-drapeaux des associations patriotiques et régimentaires apportent à chaque cérémonie ou commémoration émotion et fierté.

« Merci à tous les porte-drapeaux de leur présence et de porter haut et fort les couleurs de notre beau pays : la France ».



Cette commémoration a été suivie d'un vin d'honneur offert par la commune de Brienne-sur-Aisne puis d'un déjeuner servi dans la salle des fêtes de Blanzly-la-Salonnaise.

« L'après-midi, nous nous sommes rendus au cimetière de Blanzly-la-Salonnaise pour déposer des gerbes à la mémoire de deux soldats qui ont souhaité être enterrés en terre ardennaise sur laquelle ils ont combattu et pour laquelle ils ont donné leur vie, le capitaine Soye et le soldat Le Pinru.

Puis, madame Favreau, maire de cette commune, a lu un très beau poème dédié à tous les soldats tombés sur notre terre ardennaise.

Puis, nous sommes allés à la stèle du Signal de Saint-Loup-en Champagne où les noms de tous les soldats du 5^{ème} et du 24^{ème} R.I. morts au champ d'honneur ont été nommés ».



A suivi un dépôt de gerbes par les autorités civiles et militaires ainsi que par les enfants dont deux enfants de Château-Porcien, Rose et Céléna qui participent à toutes les commémorations de notre village et qui représentaient les enfants de Château-Porcien.

L'école de musique de Chaumont-Porcien, l'EMCCP, a accompagné la cérémonie tout au long de cette belle journée du souvenir.

TOURISME

Voie Verte
Château-Aire
terminée



Afin de mettre en valeur le patrimoine historique de notre commune, les panneaux signalétiques attestant de notre lien avec la Principauté de Monaco ont été posés aux entrées du village.

Les travaux de la Voie Verte avancent !

Désormais promeneurs, pêcheurs, cyclistes peuvent emprunter la Voie Verte entre Château-Porcien et Aire.



En attendant juin 2023 et le tracé de 110 km de voie verte reliant Pont à Bar à Brienne sur Aisne, l'axe Château-Porcien/Aire est désormais accessible.



Panneau site historique de Grimaldi posé



Le panneau signalétique Sites Grimaldi a été posé scellant le lien entre la Commune et la Principauté de Monaco (pour rappel, le Prince de Monaco a hérité du titre de Prince de Château-Porcien de par ses ancêtres). L'association des sites Grimaldi de Monaco répertoriant tous les sites ayant un lien avec la Principauté, et à laquelle nous adhérons depuis quelques années, a été transformée en fédération, ayant pour président le Prince lui-même ; à cette occasion M. Didier SIMON a été invité à se rendre à une réunion à Monaco le 16 mai dernier visant à redonner un élan à tous les sites concernés.

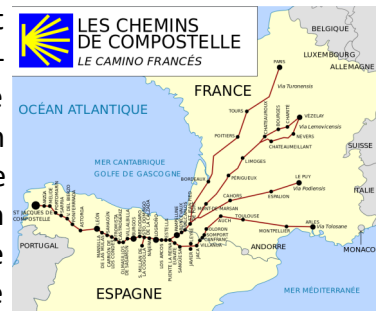
Les brocantes ont pu reprendre pour la plus grand plaisir des chineurs et promeneurs .

Le 28 mai et le dimanche 12 juin, deux brocantes ont été organisées aux Promenades, par deux belles journées ensoleillées.

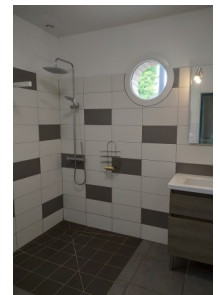


Zoom sur le parcours d'un pèlerin vers Saint Jacques de Compostelle

Chaque année, ils sont plus de 200 000 pèlerins à emprunter la route de Saint Jacques de Compostelle. Qu'ils viennent de Belgique, d'Allemagne, des Pays-Bas, ou de France, la plupart suivent la via campaniesis (voie champenoise de Rocroi à Vézelay). Même s'il n'y a pas de trêve en période hivernale, c'est en mai juin et en septembre octobre qu'ils sont les plus nombreux. Chaque pèlerin se munit d'un carnet, sorte de passeport, qu'il fait tamponner sur son parcours avec la date de passage, pour accéder aux gîtes et justifier de l'itinéraire parcouru. Cette justification lui permet d'obtenir un certificat de pèlerinage à son arrivée à Compostelle. La condition est d'avoir parcouru au moins les 100 derniers kilomètres à pied (ou 200 km à vélo) et de les avoir fait valider sur son *carnet du pèlerin*. Même si tous les gens qui marchent sur le chemin viennent forcément y chercher quelque chose, le motif du départ est souvent difficile à exprimer pour le pèlerin. Beaucoup disent qu'ils ne savent pas vraiment ce qu'ils cherchaient en effectuant le pèlerinage mais qu'ils l'ont trouvé à l'issue du parcours. Le pèlerinage impose dépassement de soi (en marchant chaque jour en étant tributaire de la météo, en voyageant avec un simple sac), adaptation aux imprévus et aux manques pour se recentrer sur une vie simple et différente. Le pèlerinage est souvent décrit comme une prolongation de son chemin personnel, avec plus de force, de joie et de confiance. Beaucoup pensent qu'ils ne feront ce pèlerinage qu'une fois et à peine réalisé, la plupart ont pourtant envie de repartir.

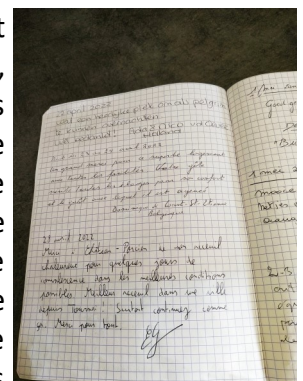


Fernand est l'un de ces pèlerins, nous l'avons rencontré par hasard en venant prendre des photos de la maison des pèlerins. Ravi de notre visite surprise, nous en profitons pour lui poser quelques questions auxquelles il répond avec plaisir. Nous sommes début juin, la journée est pluvieuse, Fernand est donc content de trouver un gîte sur son chemin dans lequel se reposer. Il complimente la Mairie sur ce gîte confortable et moderne mis à leur disposition. Construite en effet il



ya seulement quatre ans par les employés communaux, pour accueillir ceux qui sont de passage dans notre commune et effectuent un pèlerinage vers St Jacques de Compostelle, La Maison des pèlerins ne désemplit pas, à tel point qu'il arrive même parfois que l'ex local pèlerins situé près de l'école soit aussi loué en plus malgré les huit lits à disposition. Depuis le début de l'année, 190 pèlerins y ont déjà séjourné dont 50 en mai.

Fernand est Bruxellois, c'est la deuxième fois qu'il réalise ce pèlerinage vers St Jacques de Compostelle, la première fois il a fait l'aller-retour, cette fois il part pour un simple aller, des obligations professionnelles le contraignant à rentrer. Il nous explique comment il procède, en suivant les balises sur lesquelles le sigle de St Jacques de Compostelle est indiqué. A l'aide de GPS, de topoguides achetés afin de lui indiquer les parcours, il sillonne la Belgique, la France puis l'Espagne, seul, avec son sac à dos de 12 kilos sur le dos. Chaque jour il parcourt entre vingt et trente kilomètres, son périple durera environ 3 mois. Ce qui est le plus



difficile, c'est de trouver où se loger. Il apprécie particulièrement notre gîte. La douche est flambant neuve et un petit carnet est posé dans la maison, afin de permettre à tous les pèlerins qui le souhaitent, de laisser un petit mot et ils sont nombreux à se prêter au jeu. « merci à la mairie » « nous nous sommes bien reposés ». Nous sommes fiers de pouvoir accueillir dignement les pèlerins et on ressent de la part de Fernand une certaine gratitude. La nuit est terminée et Fernand repart ailleurs pour une nouvelle étape de sa quête religieuse ou spirituelle. Demain d'autres pèlerins le suivront et garderont, eux aussi, nous l'espérons, un joli souvenir aussi de ce petit passage dans notre commune.

Les vignes de Château-Porcien

Cette carte postale ancienne montre Château-Porcien autrefois. On y aperçoit des vignes en haut de la rue de la Barre, cette parcelle qu'on appelait autrefois les coteaux de Chamart.

Le début des vendanges était un grand moment, chacun s'appliquant durant la récolte, adultes comme enfants. Lydie, native du village, se souvient de ces occasions joyeuses de se retrouver quand, petite, elle allait vendanger dans les Coteaux de Chamart sur ces terres viticoles appartenant à sa grand-mère. On nommait le breuvage issu de ces coteaux le vin de Chat'iau.

Plus rien ne subsiste de cette parcelle de vignes aujourd'hui mais entre 1870 et 1880 on comptait entre



150 et 200 hectares de vignes à Château-

Porcien. Après 1880, la population ayant baissé, le manque de main d'oeuvre provoquera l'abandon de nombreuses vignes, mal soignées, et qui disparaîtront parfois envahies par les herbes.



Aujourd'hui quelques habitants du village perpétuent cette belle tradition, fiers de produire leur propre vin.

Rencontre avec Lydie et Jean-Noël, habitants de Château-Porcien et propriétaires de 600 pieds de vigne. C'est en 1979 que la passion pour les vignes commence ; M. Lecouffe dépanne alors un voisin qui peine à

entretenir sa vigne, devant régulièrement se rendre dans le Sud. L'entretien de la Vigne devient si intéressant que l'expérience d'en cultiver lui même naît en 1990. En 1993, c'est la première récolte, les raisins sont peu abondants, puis les années s'enchaînent et la technique se perfectionne donnant naissance à un vin effervescent de qualité. Chaque



année est différente, les excellentes années peuvent offrir jusqu'à 900 litres quand parfois la récolte est réduite à néant. Lydie et Jean-Noël se souviennent bien de l'année 2016 quand la grêle avait saccagé toute la

production, aucune récolte n'avait pu être produite. Après avoir consacré du temps à son entretien entre taille et palissage, c'est une vraie joie si le rendement est au rendez-vous. Alors la famille de Lydie et Jean-Noël, venue de tous les coins de la France, est invitée à venir vendanger ou à mettre

en bouteille et c'est une occasion traditionnelle de se retrouver dans une ambiance conviviale. La production de Lydie et Jean-Noël reste une production personnelle. D'autres à Château-Porcien possèdent également quelques vignes et produisent vin rouge tranquille (non effervescent) ou vin rouge pétillant.



Nous n'avons plus qu'à souhaiter à Lydie et Jean-Noël une très bonne récolte 2022 !

Une élaboration longue et minutieuse

Mais alors comment fabrique-t-on du vin effervescent ? Notez bien que le vin produit dans les Ardennes n'est pas autorisé à s'appeler champagne. En effet, il n'est pas produit dans la zone d'appellation contrôlée qui ne concerne que la Marne, l'Aube, la Haute-Marne, une partie de l'Aisne et une partie de la Seine et Marne.



Pour produire ce vin effervescent ardennais, il est nécessaire de suivre scrupuleusement différentes étapes : avoir pris soin de la vigne et avoir attendu la pleine maturité des grappes, les raisins sont transportés au pressoir pour en extraire le jus. Le jus est par la suite transféré dans une cuve plastique dans lequel on y ajoute des levures. Les levures vont alors se nourrir du sucre naturellement présent dans le jus de raisin et cela va provoquer un phénomène chimique : un dégagement de gaz

carbonique et une création d'alcool, c'est ce qu'on appelle la 1ère fermentation alcoolique, le jus de raisin sera ainsi transformé en vin tranquille d'abord, c'est-à-dire non pétillant. Il faudra ensuite mettre le vin en bouteille et avant de refermer les bouteilles on ajoutera à nouveau des levures et du sucre afin de provoquer une seconde fermentation alcoolique dans la bouteille : les levures mangeront à nouveau le sucre, il y aura création de gaz carbonique et alcool mais cette fois le gaz ne pourra plus s'échapper car il sera emprisonné dans la bouteille créant l'effervescence. Cette prise de mousse durera près de deux mois environ car après deux mois, les levures, organismes vivants, ne trouveront plus de sucre à manger dans la bouteille et finiront par mourir en formant un dépôt de levures mortes qui donnera toutes ses saveurs au vin pétillant. Alors pourra commencer une longue période de vieillissement de plusieurs années pour rendre la bulle fine et agréable au palais. A l'issue du vieillissement, avant de consommer le vin pétillant, il faudra enlever le dépôt de levures mortes et pour cela procéder à un remuage des bouteilles en les tournant chaque jour pendant environ un mois d'un quart de tour pour décoller le sédiment des parois de la bouteille et le faire glisser vers le col de la bou-



teille afin de l'extraire plus facilement. Puis pour l'extraire il faudra prendre la bouteille col en bas et attendre que la bulle d'air arrive en contact avec le sédiment et à ce moment précis, la déboucher, le dépôt en sera ainsi expulsé et il suffira de reboucher très vite la bouteille. Cette technique nécessite un peu d'expérience et s'appelle le dégorgement à la volée. Alors rebouché, le vin pétillant, après tant d'étapes minutieuses nécessaire à sa fabrication sera prêt à être dégusté et apprécié !

CONSEILS MUNICIPAUX

Procès-Verbal- Séance du 7 février 2022.

Rappel de la convocation des membres du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal se réunira dans la salle du Conseil Municipal en mairie

le 7 février 2022 à 20h00.

Ordre du jour

Procès-Verbal de la Séance du 26 novembre 2021

Vente de parcelles – M. Hervé IGEL

Eoliennes des Myosotis –Convention de voirie

Demande de passages supplémentaires de la balayeuse

Tableau des emplois – Suppression de postes non occupés

Création d'un poste non permanent de Saisonnier

Création d'un poste en contrat aidé pour le développement des espaces verts

Enfouissement des réseaux Rue de la Morteau

Autorisation de dépenses anticipées en Investissement

Questions diverses.

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle d'honneur de la Maire le 7 février 2022 à 20h00, sous la Présidence de Monsieur SIMON Didier, Maire de la Commune.

Présents: : M. Didier SIMON, Maire, M. Pascal BALLAN, Mme Marie-Chantal CORNET, M. Ghislain BRIQUET, Adjoints, Mme Ariane SAULNIER, M. Laurent PERONNET, M. Patrick PERESSON, Mme Monique POURU, M. Jean-Pierre COUTTIN, Mme Françoise MAILLOT, Mme Nelly MARCHAND, M. Jean-Luc LEGROUX.

Absents excusés: Mme Sophie HEDOUIN qui avait donné pouvoir à Mme Monique POURU, Mme Nadine BOJANEK qui avait donné pouvoir à M. Didier SIMON, Mme Céline ARTICLAUT.

Le Procès-Verbal de la séance du 26 novembre 2021 est voté à l'unanimité.

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour une délibération qui permettra de l'autoriser à signer des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

2022-02-01 : VENTE DE PARCELLES – M. HERVE IGEL

Il s'agit de proposer à M.Igel de lui céder un chemin dit « de brouette » qui longe sa propriété actuelle :

M. le Maire souhaite proposer le tarif de 1 € du m², et deux parcelles qui se trouvent derrière sa propriété actuelle : AD 603 – 606 – 607 et 595 au prix de 4 € le m².

Par conséquent, M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour finaliser cette acquisition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise M. le Maire à proposer le tarif de 1 €/m² pour le chemin et 4 €/ m² pour les parcelles,

A faire délimiter le chemin de brouette afin de le transférer en domaine privé,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 1 - Abstentions : 1 - Pour : 12

2022-02-02 : EOLIENNES DES MYOSOTIS – CONVENTION DE VOIRIE

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien des Myosotis la société Eoliennes des Myosotis projette d'installer douze (12) éoliennes les communes de SON et ECLY.

Considérant que ce parc éolien nécessite le passage de véhicules sur la voirie, ainsi que l'installation et l'enterrement de câbles électriques sous ou le long de ladite Voirie pour le raccorder à un poste source privé situé sur le territoire de la commune de Nanteuil-sur-Aisne tel qu'il a été expliqué dans la note de synthèse.

Considérant que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse contenant les informations précontractuelles relatives à la convention de voirie établie par la société Eoliennes des Myosotis et à laquelle était annexé le projet de convention.

Considérant que la commune de Château-Porcien et la société Eoliennes des Myosotis sont déjà liées par une convention de voirie en date du 22 juin 2021 mais que celle-ci n'est plus adaptée au projet du parc éolien les Myosotis.

Considérant que le Conseil Municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de consentir une nouvelle convention de voirie nécessaire au projet de parc éolien qui lui a été présenté et de procéder à la résiliation de la précédente convention en date du 22 juin 2021.

Considérant que la société Eoliennes des Myosotis demande à la Commune de Château-Porcien la mise à disposition, aux fins et conditions décrites ci-après, d'une partie de son domaine privé/public affecté à la voirie :

Chemin	Type
Chemin de Vaux	Domaine public
Chemin du Grand Versy	

Les voies désignées ci-dessus sont propriétés de la Commune de Château-Porcien et dénommées la « Voirie ».

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal, de délibérer sur la convention de voirie, qu'ils ont pu examiner, qui confèrera à la société Eoliennes des Myosotis le droit d'utiliser, de réaliser des travaux et de faire passer des câbles sous la Voirie, en vue de la réalisation du Parc éolien les Myosotis et de son raccordement au poste de raccordement privé.

Considérant que la procédure prévue à l'article L2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques n'est pas applicable en raison des caractéristiques de la voie publique et des conditions d'occupation suivantes :

voirie d'utilité publique affectée à l'usage direct du public ;

l'activité économique projetée, à savoir la réalisation d'un parc éolien, ne peut être enclavée et requiert d'être desservie par la voie publique ;

un parc éolien est une installation d'intérêt collectif nécessitant l'enfouissement de câbles et canalisations dans l'emprise de la voie publique en vue de se raccorder au réseau électrique public ; l'autorisation d'utiliser, de réaliser des travaux et faire surplomber la voie publique ne confère à son Bénéficiaire aucune occupation privative exclusive justifiant de limiter le nombre d'autorisations disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1- Accepte, sans réserve, la résiliation de la précédente convention de voirie en date du 22 juin 2021 et la signature d'une nouvelle convention de voirie conférant à la société Eoliennes des Myosotis notamment le droit d'utiliser la Voirie et d'enfouir des câbles et canalisations sous ou le long de la Voirie ci-avant désigné.

ARTICLE 2- Accepte la constitution de cette convention de voirie sous les modalités suivantes : La Convention de Voirie est consentie et acceptée pour une durée de quarante-cinq années entières et consécutives à compter de la date de sa signature par toutes les parties.

Sans préjudice des dispositions contenues au paragraphe ci-après, la présente Convention prend fin de plein droit par l'arrivée de son terme sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une quelconque formalité. La présente Convention n'ouvre pas droit à renouvellement par tacite reconduction.

Le Bénéficiaire aura la faculté de présenter une nouvelle demande d'occupation à la Commune. Une indemnité d'immobilisation et une redevance sont définies dans la Convention de Voirie.

La Convention de Voirie est personnelle. Le Bénéficiaire devra obtenir l'agrément de la Commune pour substituer ou céder ses droits à un tiers.

La Convention de Voirie constitue l'intégralité de l'accord entre la Commune et la société Eoliennes des Myosotis sur l'opération qu'elle régit. Tous documents ou contrats conclus antérieurement et ayant le même objet sont automatiquement annulés et remplacés par la présente Convention de Voirie, notamment la convention de voirie en date du 22 juin 2021.

ARTICLE 3- Autorise Monsieur le Maire à :

Procéder à la résiliation de la convention de voirie en date du 22 juin 2021 ;

Signer la nouvelle convention de voirie selon les mêmes charges et conditions que celles contenues dans le modèle de convention de voirie adressé aux membres du conseil municipal lors de leur convocation ;

Procéder à toutes les formalités nécessaires et notamment à la publication de la présente délibération.

Vote : Contre : 1 - Abstentions : 0 - Pour : 13

2022-02-03 : Prestation de balayage mécanisé - Demande de passages supplémentaires

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter auprès de la Communauté de Communes du Pays Rethélois des passages supplémentaires de la balayeuse.

Le tarif appliqué pour ce service est de 0.25 € par habitant soit 337.25€ pour 1 349 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision.

Vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 14

Mise à jour du tableau des emplois – Suppression de postes

M. le Maire indique qu'à l'ordre du jour était prévue une délibération par laquelle le tableau des emplois de la Collectivité devait être mis à jour, notamment par la suppression de postes rendus vacants par le départ des agents qui les occupaient.

Etant donné l'obligation de présenter et de recevoir l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, cette délibération est reportée et sera présentée au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Néanmoins, il présente le tableau des emplois au Conseil Municipal et les postes à supprimer.

2022-02-04 : Recrutement - Accroissement temporaire d'activité - Service technique

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de recruter un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les modalités de recrutement seraient les suivantes :

rémunération : smic brut horaire : 10.50 €,

durée du temps de travail : 35h/semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : d'adopter la proposition du Maire, d'inscrire au budget les crédits correspondants, d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette décision

Vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 14

2022-02-05 : Ouverture d'un poste en CAE – Service Technique.

Il est proposé d'ouvrir un poste en Contrat Accompagné dans l'Emploi au sein des services techniques pour les espaces verts. Une formation assurée par l'employeur conditionne l'accord de Pôle Emploi pour l'embauche et le versement des aides financières. Un devis sera demandé auprès des organismes de formations agréés. Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Maxime PLISTAT qui répond aux critères pour accéder à ce poste., Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide De donner son accord à la création d'un poste en Contrat Aidé aux Services Techniques à compter du 7 février 2022. D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat et des solliciter les aides correspondantes. Les crédits seront inscrits au Budget principal de la Commune au Chapitre 012.

Vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 14

2021-11-06 : Travaux d'enfouissement des Réseaux Rue de la Morteau

Dans le cadre de son programme d'enfouissement des réseaux, la FDEA a inscrit à la demande de la Commune de Château-Porcien, la réalisation de ces travaux Rue de la Morteau pour l'année 2022. Le total des travaux s'élève à 220 000 € pour la partie Electricité et Télécommunications.

La FDEA subventionne à hauteur de 60 % soit un montant à charge de la Commune de **63 094,01 € HT + 1 680 € HT** de participation aux frais d'études.

Pour la partie Eclairage public, la SCEE a fourni un chiffrage comprenant : Confection des massifs, Dépose des lanternes existantes, Fourniture et pose de câble U1000 RO 2v (cuivre), Remise en conformité des deux armoires de commande Plan de recollement, Contrôle par un organisme agréé **pour une enveloppe de 43 600 € HT subventionné à hauteur de 60 % par la FDEA.** Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré Donne son accord à la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux Rue de la Morteau, Donne son accord à l'inscription des sommes en section d'investissement du budget principal de la Commune pour l'exercice 2022 au Chapitre 21, Autorise M. le Maire à solliciter les subventions que la Commune pourrait obtenir pour cette opération, Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 14

2022-02-07 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire expose que l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que: « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, **de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.** Il est en droit de **mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.** En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, **sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,** non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.». Il est proposé au conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du budget principal pour le budget principal de la Commune et du Budget Annexe Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater la dépense suivante avant le vote du budget 2022 :

Budget Annexe Assainissement Chapitre 21 - Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles - 18 531,60 € (devis Dossot)

Vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES :

Mme Maillot souhaite signaler qu'un arbre situé le long de l'Aisne semble dangereux et qu'il conviendrait peut être de l'élaguer ou de l'entretenir afin qu'il ne tombe pas sur les habitations proches.

M. le Maire revient sur la distribution des colis de Noël aux Séniors de la Commune. Deux personnes ayant été placées, l'une à l'EHPAD Les Vignes à Château-Porcien en septembre et l'autre à la maison de retraite de l'Hôpital de Rethel en octobre, il a reçu réclamation des familles quant à la dotation pour ce colis.

Il a donc décidé d'offrir une boîte de chocolats et un bouquet de fleurs en compensation.

M. Peresson tient à signaler que le sens de circulation dans la Rue des Nauzelettes n'est pas respecté et que les véhicules roulent à une vitesse excessive. Un accident finira par se produire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Bonnes Vacances !

